



Canton de SCIEZ
Arrondissement de THONON LES BAINS

COMMUNE DE BOEGE

MAIRIE – 50 Rue du Bournio – 74420 BOËGE – tél : 04 50 39 10 01

Mail : dgs@boege.fr - Site : www.boege.fr

Haute-Savoie

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

Sur convocation en date du 6 février 2025, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la mairie, le 13 février 2025, à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia CALDAS LIMA, Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, MM. Emmanuel BOGILLOT, Stéphane CALLEJA, Jean GRANGE, Jérémy MOUCHET, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE.

Absents excusés : Mme Emilie CHATEL, Fabienne SCHERRER, Julie VERDAN (*qui a donné procuration à Emmanuel BOGILLOT*), MM Erwan BERARD-BERGERY, Jean-François CHARRIERE, Laurent GEX-FABRY.

Secrétaire de séance : Martine NOVEL.

Ordre du jour :

- I. **Questions financières**
 - . Prorogation de l'emprunt court terme 800 000€ - Construction gendarmerie
 - . Discussion sur les projets 2025 en vue de l'élaboration du budget
- II. **Domaine et patrimoine**
 - . Convention de mise à disposition du bâtiment du centre de secours
 - . Terrain du Marais
 - . Acquisition du bâtiment « La Diligence »
- III. **Urbanisme**
 - . Projet de concertation sur les ZAE nR
 - . Point d'information SCOT et révision générale du PLU
- IV. **Construction de la Gendarmerie**
 - . Point financier et avancée des travaux
- V. **Travaux**
 - . Plan de circulation
- VI. **Affaires scolaire, périscolaire et associative**
 - . Information sur le Sou des écoles publiques de Boège
 - . Demande de subvention « Dans 1000 communes la forêt fait école »
 - . Demande de subvention chorale du collège
 - . Demande d'utilisation de salles par le Feufliazhe
 - . Demande de location salle communale par l'Orchestre Municipal de Fillinges
 - . Marché des créateurs 2025
 - . Demandes d'affichage
 - . Remerciements divers
- VII. **Personnel communal**
 - . Recrutement d'un agent saisonnier
 - . Projet de mise en place du CET
- VIII. **Vie politique**

- . Désignation d'un représentant à l'association « Les Communes Forestières »
- XI. Intercommunalité
 - . Modification des statuts de la CCVV suite à changement d'adresse
- IX. Questions diverses
 - . Raid Orange INSA Lyon
 - . DECI

Monsieur Jean-Paul MUSARD, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 19 h 05.

Désignation d'un secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités, le Conseil municipal désigne Madame Martine NOVEL en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Jean-Paul MUSARD demande à l'assemblée délibérante si le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 fait l'objet d'observations. Le Conseil municipal valide celui-ci à l'unanimité.

I. Questions financières

. Prorogation de l'emprunt court terme de 800 000 € - CA des Savoie - Construction Gendarmerie.

Monsieur Jean-Paul MUSARD, Maire-adjoint en charge des finances rappelle au Conseil municipal que pour financer la construction de la nouvelle Gendarmerie, la commune a contracté un emprunt court terme relais de 800 000€ en attendant le versement des subventions et du FCTVA.

Celui-ci arrive à échéance le 6 avril 2025 et compte-tenu du retard pris dans les travaux de construction, il est proposé à l'assemblée délibérante de proroger le prêt relais n° 000002479068 pour une durée de 12 mois supplémentaires.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul MUSARD,
- Considérant la nécessité de proroger le prêt en attendant le versement des recettes associées à cette opération,
- Vu l'accord bancaire et la proposition présentée par le Crédit Agricole des Savoie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **DECIDE** de proroger le **Crédit Court Terme Relais d'un montant de 800 000 euros** (huit cent mille euros) aux conditions suivantes :

Taux : 3,50% fixe

Durée : 12 mois

Périodicité : intérêts prélevés trimestriellement, Capital in fine

Frais de dossier : 0,10% du capital emprunté (soit 800€)

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

.Discussion sur les projets 2025 en vue de l'élaboration du budget 2025.

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique qu'en l'absence de Madame le Maire, la discussion est reportée à la prochaine séance. Cependant, une réunion de bureau sera organisée dans les prochains jours pour discuter des futurs projets. Une note sera adressée aux élus avant le prochain Conseil municipal.

Il fait simplement savoir que Madame le Maire a reçu un devis de 2 563,61€ TTC pour le remplacement du moteur de mise en volée de la seconde cloche de l'église. Le Conseil municipal accepte celui-ci.

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique également que dans le cadre du réaménagement du cimetière il est en contact avec plusieurs entreprises afin de procéder à la reprise de terrains non concédés. Cette opération permettra de libérer des espaces avant des travaux plus importants.

Il donne la parole à Monsieur Patrick SAILLET, 5^{ème} adjoint, afin d'expliquer les travaux en cours ou projetés :

- l'entretien courant de la voirie (rebouchage des nids de poule) sera réalisé par les employés communaux. Un devis pour 150 mètres linéaires de réfection de voirie sur le Chemin de Chez Dupuis est en cours. Le coût des travaux sera partagé avec l'entreprise ayant réalisé la fibre à cet endroit.
- Les travaux de génie civil pour le raccordement à la fibre devraient se terminer au printemps.
- Des devis sont en cours pour la création d'une douche à la salle La Ferma ainsi que pour la mise aux normes de l'éclairage.
- Concernant le fauchage des bords de route, l'épareuse de la commune n'est plus opérationnelle et l'acquisition d'un nouveau matériel se situe entre 35 000€ et 45 000€. Compte-tenu de l'incertitude budgétaire de ce début d'année, il apparaît raisonnable de mettre en suspens cet achat et de faire appel à un prestataire pour une somme d'environ 5 000€.
- Afin de sécuriser l'accès à la nouvelle gendarmerie et en attendant un aménagement définitif, il est proposé au Conseil municipal de créer un chemin piétonnier temporaire en bord de route. Des devis vont être demandés afin d'évaluer le coût de ces travaux.
- Une rencontre avec Monsieur DILIN, Technicien ONF, a eu lieu début février afin de présenter le programme des actions préconisés pour 2025. Le choix des travaux sera effectué lors de la prochaine séance.

Monsieur Patrick SAILLET en profite pour rappeler qu'il est important que les élus signalent les arbres menaçants car il est de la responsabilité du Maire d'assurer la sécurité des usagers.

Madame Laetitia CALDAS LIMA demande ou en est la sécurisation de la porte du garage du presbytère. Monsieur Patrick SAILLET répond qu'il a besoin de précisions complémentaires pour que les services techniques puissent engager les travaux nécessaires.

Madame Laetitia CALDAS LIMA souhaite également soulever la dangerosité de l'arrêt de bus situé au carrefour avec le Chemin de Riondy. Au vu de son emplacement, les jeunes sont obligés d'attendre en bordure de route départementale.

Monsieur Jean-Paul MUSARD répond qu'il va faire remonter l'information à la Communauté de Communes de la Vallée Verte.

Il pourrait être envisagé de déplacer cet arrêt vers l'entrée de La Jonchère ou dans le carrefour de Riondy.

II. Domaine et patrimoine

. Convention de mise à disposition du bâtiment servant au fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours de Boège.

Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil municipal que par convention en date du 11 janvier 2000 entre le SDIS et le SIVOM du canton de Boège, il a été déterminé les conditions et les modalités de mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours (CIS), ainsi que les droits et obligations qui en résultent pour chacune des parties. A ce jour, le SIVOM a été dissous et substitué par la Communauté de Communes de la Vallée Verte. Il convient donc de conclure une nouvelle convention entre le SDIS, la CCVV et la commune de Boège propriétaires indivis du bâtiment servant au fonctionnement du CIS de Boège.

Le Conseil Municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul MUSARD,
- pris connaissance de la convention de mise à disposition du bâtiment ;

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du bâtiment servant au fonctionnement du Centre d'Incendie et de Secours de Boège, et toutes les pièces s'y rapportant.

. Terrain du Marais.

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique qu'une rencontre avec la commune de Burdignin a eu lieu dernièrement concernant le devenir des terrains du Marais. Au vu des échanges, par décision n° 2025_DEC01, Madame le Maire a décidé de renoncer à la procédure d'appel de la décision du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains engagée.

En effet, considérant la révision générale du PLU actuellement en cours et les zones humides présentes sur ce secteur, il persiste des incertitudes sur la destination de ces parcelles.

. Acquisition du bâtiment « La Diligence »

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique que l'acquisition du bâtiment de « La Diligence » par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier, a été acceptée lors du dernier Conseil d'administration.

Il précise que deux personnes seraient intéressées pour la reprise du fonds de commerce mais avant de louer, des travaux sont à prévoir : mise aux normes des réseaux, dalle, accès indépendant.

Monsieur Patrick SAILLET précise que dans un premier temps, des travaux seront réalisés pour permettre une réouverture au plus vite du fonds de commerce (le cabinet Bajulaz travaille actuellement sur le dossier) et que dans un second temps, la commune engagera des travaux de réhabilitation des appartements.

III. Urbanisme

.Projet de concertation sur les ZAE nR.

Monsieur Jean-Paul MUSARD rappelle que lors de sa séance du 12 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé de lancer une concertation publique sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Un projet de dossier a été transmis à l'ensemble des élus qui échangeront à ce sujet lors de la prochaine réunion de Conseil municipal.

.Point d'information sur le SCOT et la révision générale du PLU.

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

IV. Construction de la Gendarmerie

.Point d'information sur les travaux.

Monsieur Emmanuel BOGILLOT, Maire-adjoint en charge de la construction de la gendarmerie, explique qu'il reste encore quelques semaines de travaux et que les réunions de chantier sont difficiles. A ce jour, la livraison du bâtiment est prévue dans le courant du mois de juin.

Il explique qu'un important nettoyage de chantier a été entrepris ces dernières semaines.

Il précise également que la réception des travaux de la pompe de relevage a été validée avec le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe.

.Avenant n°4 – Lot 03 – charpente couverture bac acier ; avenant n° 3 – Lot 08 – menuiseries intérieures ; avenant n°1 – Lot 16 – courants faibles. Marché de construction de la Gendarmerie.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2017_12D_073 du 12/12/2017 décidant de procéder à la construction d'une gendarmerie et ses logements à Boège,

Vu la délibération n°2020_D_065 du 13/10/2020 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la gendarmerie et de ses logements à Boège,

Vu la délibération n°2021_D_064 du 15/11/2021 acceptant au stade avant-projet définitif un montant de travaux s'élevant à 2 958 356 € HT.

Vu la délibération n°2021_D_065 du 15/11/2021 acceptant le forfait définitif de rémunération de la MOE à 403 076.30 € HT au stade avant-projet définitif à la MOE au stade avant-projet définitif.

Vu la délibération n°2022_D_066 du 28/07/2022 autorisant Madame le Maire à valider la phase PRO-DCE pour un montant de travaux de 3 353 100 € HT et à lancer la consultation des marchés de travaux.

Vu la délibération n°2022_D_038 du 24/05/2022 autorisant Madame le Maire à attribuer et à signer les marchés de travaux n°00, 1, 2, 4, 6b, 7 à 13 et 15 à 17 relatifs aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2022_D_055 du 22/06/2022 autorisant Madame le Maire à attribuer et à signer les marchés de travaux n°3, 5 et 6a relatifs aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2022_D_064 du 22/07/2022 autorisant Madame le Maire à attribuer et à signer les marchés de travaux n°14, 18a et 18b relatifs aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2023_D_009 du 21/02/2023 autorisant Madame le Maire à attribuer et à signer le marché de travaux n°1b relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2023_D_010 du 21/02/2023 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant 1 au marché de travaux n°1 relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2023_D_011 du 21/02/2023 acceptant le montant total des travaux après consultation et attribution de l'ensemble des marchés de travaux pour un montant de 3 760 234,93 € HT et le montant total de l'opération d'un montant de 4 671 455,00 € HT.

Vu la délibération n°2023_D_045 du 04/07/2023 acceptant et autorisant Madame le Maire à signer les avenant 1 des lots 3 – 6a – 7 – 8 et 14 relatifs aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2023_D_046 du 04/07/2023 acceptant le montant total des travaux après consultation et attribution de l'ensemble des marchés de travaux pour un montant de 3 871 990 € HT et le montant total de l'opération d'un montant de 4 746 218 € HT.

Vu la délibération n°2023_D_058 du 19/09/2023 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant 2 au marché de travaux n°1 relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2024_D_017 du 05/03/2024 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant 3 au marché de travaux n°1 relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2024_D_061 du 27/06/2024 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant 2 au marché de travaux n°7 relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Vu la délibération n°2024_D_075 du 12/09/2024 autorisant Madame le Maire à signer l'avenant 4 au marché de travaux n°1 relatif aux travaux de construction de la Gendarmerie de Boège.

Au vu des Fiches de Travaux Modificatives présentées pour les marchés de travaux n°3 (Charpente couverture bac acier), n°8 (Menuiseries intérieures) et n° 16 (Courants faibles) :

Monsieur Emmanuel BOGILLOT, Maire adjoint en charge de la construction de la Gendarmerie rappelle que :

- par délibération n°2022_D_038, le Conseil Municipal a attribué, pour la construction de la Gendarmerie, le lot 8 à ROUX et le lot 16 à PHONICOM,
- par délibération n°2022_D_055, le Conseil Municipal a attribué, pour la construction de la Gendarmerie, le lot 3 à TOITS ET CHARPENTES DOMENGET,

Il explique qu'un devis a été présenté par l'entreprise TOITS ET CHARPENTES DOMENGET pour les prestations suivantes :

- Habillage 3 plis sur solivage en sous-face de dalle du bâtiment brigade à 21 120,30 € HT.

⇒ Le montant total de son devis s'élève à **21 120,30 € HT**

Il explique qu'un devis a été présenté par l'entreprise ROUX pour les prestations suivantes :

- la pose de plinthe crémaillère supplémentaire + la pose de tranche de dalle + seuil en hêtre à vernir ou à peindre dans les logements privatifs pour un montant de 7 285,47 € HT
- la recoupe des portes intérieures suite au non-respect de la hauteur du sol fini dans les logements pour un montant de 1 985,00 € HT

⇒ Le montant total de son devis s'élève à **9 270,47 € HT**

Il explique qu'un devis a été présenté par l'entreprise PHONICOM pour les prestations suivantes :

- Chiffrage des travaux en + et - value validé par le BE Fradet suite à demande des gendarmes en réunion du 11/09/2024 – Serveur au format 19 pouces – PC de service pour poste de sécurité pour un montant de 5 555,00 € HT.

⇒ Le montant total de son devis s'élève à **5 555,00 € HT**

Monsieur Emmanuel BOGILLOT présente alors les avenants correspondants en précisant que des moins-values interviendront dans les prochaines semaines :

- L'avenant n°4 au lot 3 pour un montant total de **21 120,30 € HT** soit une augmentation de **6,10 %** portant ainsi le marché du lot 3 à 366 275,29 € HT (au lieu de 345 957,49 € HT).
- L'avenant n°3 au lot 8 pour un montant total de **9 270,47 € HT** soit une augmentation de **8,45 %** portant ainsi le marché du lot 3 à 189 160,38 € HT (au lieu de 146 384,91 € HT).
- L'avenant n°1 au lot 16 pour un montant total de **5 555,00 € HT** soit une augmentation de **5,06 %** portant ainsi le marché du lot 16 à 115 255,00 € HT (au lieu de 109 700,00 € HT).

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel BOGILLOT,
- pris connaissance des travaux supplémentaires, de l'avenant 4 au marché du lot 3, de l'avenant 3 au marché du lot 8 et de l'avenant 1 au marché du lot 16.

Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **ACCEPTE** les termes de :
 - . l'avenant 4 au marché du lot 3 pour un montant total de **21 120,30 € HT**,
 - . l'avenant 3 au marché du lot 8 pour un montant total de **9 270,47 € HT**,
 - . l'avenant 1 au marché du lot 16 pour un montant total de **5 555,00 € HT** joints à la présente délibération,
- **CHARGE** Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à la mise en place de ces avenants et **AUTORISE** à signer tous les documents s'y rapportant,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025.

V. Travaux

.Plan de circulation

Monsieur Patrick SAILLET, 5^{ème} adjoint, propose de créer un groupe de travail pour réfléchir au plan de circulation et aux stationnements dans le centre du village. Il propose une première réunion le mercredi 19 février à 19h00 pour que des propositions puissent être faites lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Après cette présentation et sous réserve de validation, une phase d'expérimentation pourrait avoir lieu de début juillet (début des vacances scolaires) au 31 décembre 2025 ; ce qui permettrait un démarrage en douceur pendant l'été.

Il rapporte également une demande de l'opticien « Ô Diot Optique » qui sollicite la commune pour la création d'une place handicapée et d'un accès fauteuil sur le trottoir devant son commerce.

Plusieurs élus soulèvent la problématique des véhicules du garage stationnés sur la Place des Marronniers.

. Prise en charge des travaux de la piste de Jean MAURON

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique que pour la réalisation de travaux au réservoir du Penaz, le SRB a dû emprunter la piste de Jean MAURON. Les engins de chantier ayant endommagé le chemin, le SRB prévoit de réaliser des travaux pour un montant d'environ 20 000€ et demande à la commune de bien vouloir participer.

Il rappelle qu'une convention de passage avec Monsieur Jean MAURON a été signée en contrepartie de la prise en charge des frais d'entretien de ce chemin.

Les élus sont contre, estimant que la compétence eau/assainissement est entièrement à charge du syndicat.

VI. Affaires scolaires, périscolaires et associatives

. Information sur le Sou des écoles publiques de Boège

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

. Demande de subvention « Dans 1000 communes la forêt fait école ».

Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint au Maire, présente au Conseil municipal une demande de subvention de l'école élémentaire publique pour un projet initié par la Fédération Nationale des Communes Forestières intitulé « Dans 1000 communes, la forêt fait école ».

Ce projet, sur plusieurs années, permet de sensibiliser les enfants à la gestion de la forêt et de leur apporter une conscience environnementale. Pour mener à bien ces actions, l'école sollicite une aide financière de 1 500 €.

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul MUSARD, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **1 500 €** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire publique pour leur permettre de mener à bien ce projet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

. Subvention pour la chorale du collège Jean-Marie MOLLIET de Boège.

Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1^{er} adjoint, rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 11 décembre 2024, Madame le Maire a présenté une demande de subvention pour un projet de chorale des collèges. Avant d'apporter sa réponse, l'assemblée délibérante a souhaité connaître le nombre de jeunes de Boège investis dans la chorale.

Après avoir pris attache avec Monsieur QUINIOU, professeur d'éducation musicale au collège Jean-Marie Molliet, il s'avère que 23 élèves domiciliés sur Boège participent à la chorale.

Il est donc proposé au Conseil municipal de verser 20€ par élève ; soit un total de 460€ (arrondis à 500€). Cette somme sera versée sous forme de subvention au Foyer Social du Collège et fléchée sur la chorale.

Le Conseil municipal,

- entendu l'exposé de Monsieur Jean-Paul MUSARD,
- considérant l'implication de la chorale du collège dans les différentes manifestations citoyennes,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE	POUR	14 (dont 1 procuration)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **DECIDE** d'attribuer une aide de **500 €** pour permettre aux élèves de participer à la chorale des collèges.
- **PRECISE** que cette subvention sera versée sur le compte du Foyer -Socio-Educatif du collège Jean-Marie Molliet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

. Demande d'utilisation de salles par le Feufliazhe

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

. Demande de location salle communale par l'Orchestre Municipal de Fillinges

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

. Marché des créateurs 2025

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

. Demandes d'affichage

Monsieur Jean-Paul MUSARD donne lecture au Conseil municipal de deux demandes d'affichage :

- La première concerne l'association « Détours et contours en Vallée Verte » qui organise une manifestation rando-marche sur la commune de Bogève le 24 mai 2025 ;
- La seconde concerne la communication autour du championnat de France de savate boxe française qui se déroulera à Viuz-en-Sallaz le 29 mars 2025.

Les élus donnent un avis positif à ces deux demandes sous réserve que chaque association se charge de retirer les affiches après les manifestations.

Patrick SAILLET propose de lancer une consultation pour l'acquisition d'un affichage numérique. Fabienne ROMAN précise que d'un point de vue écologique, ce type de matériel n'est pas très respectueux de l'environnement.

.Remerciements divers

Monsieur Jean-Paul MUSARD donne lecture au Conseil municipal des remerciements pour le versement de la subvention annuelle du Tennis Club de la Vallée Verte, des Cimes Argentées, d'Entracte à Boège, de l'Ile aux Enfants, de l'APEL de l'école du Château.

VII.Personnel communal

.Projet de mise en place du CET

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

.Recrutement d'un agent saisonnier pour les services techniques municipaux – Année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.2° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ; à savoir renforcer les services techniques pour l'entretien des espaces verts ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **DECIDE** l'ouverture d'un poste d'agent **saisonnier** à temps complet dans le grade d'Adjoint Technique Territorial pour la période allant **du 1^{er} mai au 31 octobre 2025** pour renforcer l'équipe des services techniques communaux pendant la période estivale ;

- **CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement qui se fera sous contrat à durée déterminée ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.

Madame Laetitia CALDAS LIMA souhaite avoir des précisions sur l'équipe technique actuelle. Monsieur Patrick SAILLET répond que nous avons actuellement un agent titulaire et un agent contractuel sur le poste de l'agent actuellement placé en disponibilité d'office.

En ce qui concerne le déneigement, un nouveau prestataire a dû être recruté pour pallier l'absence temporaire de notre prestataire.

VIII. Vie politique

. Désignation d'un représentant à l'association « Les Communes Forestières »

En l'absence de Madame le Maire, ce point est reporté à la prochaine séance.

IX. Intercommunalité

. Modification statutaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte : Changement de siège social.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-17 et L5721-2,

Monsieur Jean-Paul MUSARD, explique au Conseil municipal qu'à la suite du déménagement des services administratifs de la Communauté de Communes de la Vallée Verte, l'EPCI doit procéder à une modification de l'adresse de son siège social.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cela nécessite une modification de l'article n°2 des statuts portant sur le siège social de l'EPCI.

Le nouveau siège se trouve désormais au 131 rue de la Vallée Verte - BP 21 - 74 420 Boège.

Considérant l'article L 5211-20 du CGCT : « l'organe délibérant de l'EPCI délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L 5211-17 à L 5211-1 (ces articles portent sur les transferts de compétence, sur l'entrée et le retrait de communes, la dissolution) et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement. À compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI aux maires de chacune des communes membres, le Conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. La décision de modification est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement. La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'État dans le ou les départements ».

Considérant que les élus du Conseil Communautaire ont délibéré en date du 13 janvier 2025 sur cette modification statutaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

VOTE	POUR	14 (dont 1 pouvoir)
	CONTRE	//
	ABSTENTION	//

- **APPROUVE** la modification de l'article 2 des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée Verte portant sur la détermination de l'adresse du siège au 131 rue de la Vallée Verte - BP 21 - 74 420 BOËGE.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents administratifs, contrats et mandats qui interviendront afférents à l'exécution de la présente délibération.

X. Questions diverses

. Raid Orange INSA Lyon

Monsieur Patrick SAILLET, 5^{ème} adjoint, explique que comme convenu lors des dernières séances de Conseil municipal, une visioconférence avec les organisateurs du Raid Orange INSA Lyon a eu lieu courant janvier afin d'obtenir des informations complémentaires. Compte-tenu des faibles contraintes liées à cet évènement, une réponse positive a été apportée.

Un rendez-vous sur place est fixé le samedi 22 mars à 13h30 pour régler les derniers détails techniques. Les élus intéressés sont invités à participer à cette rencontre.

. Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Monsieur Jean-Paul MUSARD donne la parole à Monsieur Jérémie MOUCHET, élu en charge de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Il explique que ce travail consiste à évaluer le risque incendie sur le territoire et pour ce faire, deux actions sont nécessaires :

- Etablir l'inventaire des poteaux incendie (travail qui sera effectué par les services techniques) ;
- Réaliser l'inventaire du risque bâtimentaire en vérifiant que chaque bâtiment est bien classé et au besoin, apporter les modifications nécessaires.

Pour cette deuxième partie, considérant l'ampleur de la tâche, il est proposé de créer un groupe de travail.

. Organisation d'une fête foraine.

Monsieur Jean-Paul MUSARD explique que Madame le Maire a été sollicitée par les forains pour organiser une fête foraine du 17 au 21 avril 2025, à l'occasion du week-end de Pâques. Les élus sont bien conscients que cette petite animation est appréciée de tous mais ils préfèrent refuser l'installation de manèges sur cette période car d'autres manifestations comme le Raid INSA Orange sont déjà prévues ; ce qui risque de perturber le stationnement.

. Location salle La Ferma « prévention des risques suicidaires chez les adolescents ».

Monsieur Jean-Paul MUSARD donne lecture au Conseil municipal d'une demande de location de salle pour l'organisation d'une conférence sur la prévention des risques suicidaires chez les adolescents, à destination des professionnels concernés.

La salle étant disponible, les élus apportent un avis favorable.

. Chasse

Monsieur Emmanuel BOGILLOT rapporte que lors de la saison de chasse des carcasses d'animaux ont été jetés au ruisseau. Le sujet sera donc abordé lors de la prochaine assemblée générale pour éviter que de tels faits ne se reproduisent.

. Réduction des mégots dans l'espace public.

Monsieur Jean-Paul MUSARD donne la parole à Madame Fabienne ROMAN qui a suivi le webinaire organisé par l'éco-organisme ALCOME sur la réduction des mégots dans l'espace public.

L'objectif de l'éco-organisme est de réduire de 40% d'ici 2027 les mégots jetés dans la nature. ALCOME propose aux communes volontaires de contractualiser afin de bénéficier d'un soutien financier (0,50€/hab), d'outils de prévention (cendriers de poche) et de kits de communication. En contrepartie, la commune doit s'engager en mettant en place des actions de sensibilisation et en réalisant un bilan annuel.

Madame Fabienne ROMAN a souhaité se rendre sur le terrain afin d'évaluer le besoin et n'a pas constaté beaucoup de mégots jetés au sol. Elle se pose donc la question de l'intérêt réel de contractualiser.

Monsieur Patrick SAILLET trouve que les idées sont intéressantes mais qu'il n'est peut-être pas nécessaire de passer par un intermédiaire. Les élus envisagent donc de mener des actions dans les lieux jugés problématiques (abords du SPAR, bar, ...)

Monsieur Jean-Paul MUSARD rebondit sur ce sujet estimant que les incivilités sont diverses et nombreuses, surtout aux abords des points d'apport volontaire.

Madame Béatrice LATOUR estime qu'il manque de poubelles de rue et demande à vérifier si le conteneur est toujours en place vers le SPAR.

.Grimpée des Voirons.

Monsieur Emmanuel BOGILLOT informe le Conseil municipal que le 24 mai prochain aura lieu la Grimpée des Voirons. C'est une course cycliste gérée par les communes de Bons-en-Chablais, Saxel et Boège.

.Gymnase intercommunal.

Madame Laetitia CALDAS LIMA se questionne sur le commencement des futurs travaux du gymnase qui risquent de perturber largement le fonctionnement des associations. Elle souhaite donc savoir si un espace temporaire sera mis à disposition des différentes associations durant la période de fermeture.

Monsieur Jean-Paul MUSARD précise que c'est un sujet intercommunal et que pour l'heure rien n'est décidé, le montant des travaux dépassant l'enveloppe budgétaire.

Monsieur Jean-Paul MUSARD, constatant que l'ordre du jour est épuisé, en l'absence de questions supplémentaires, déclare la séance levée à 21h05.

Le 1^{er} adjoint au Maire,
Jean-Paul MUSARD



Le Secrétaire de séance,
Martine NOVEL



